

CCAS DE TOURS

Le CCAS de TOURS est un établissement public administratif de 360 agents qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il intervient sous forme de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non.

Ses missions se définissent ainsi :

I- l'aide sociale légale définie par les textes et obligatoire :

- 1- La domiciliation.
- 2- L'instruction des demandes d'aides sociales légales

II- l'aide sociale facultative définie par le Conseil d'Administration du CCAS via son règlement d'aide sociale facultative.

- 1- Action à destination des personnes âgées
 - Gestion de 4 EHPAD (maisons de retraite)
 - Gestion de 6 EHPA (foyer logement pour personnes âgées autonomes avec offre de services)
 - Un service animation pour les séniors de la ville
 - Un service portage des repas.
- 2- Action à destination des publics en insertion
 - Accompagnement des personnes domiciliées au CCAS
 - Dispositif de sous-location avec bail glissant
 - Accompagnement des bénéficiaires du RSA (convention avec le CD)
 - Accompagnement des contrats aidés du CCAS
 - Dispositif de microcrédit
 - Accompagnement de publics migrants.
 - Diverses aides (restauration scolaire, aide aux études surveillées, aide alimentaire, aide au paiement de factures énergétique, aide au loyer, aide à la mobilité...).
 - Restaurant social Voltaire.
 - Foyer d'hébergement d'urgence Paul Bert (25 places pour hommes seuls).
 - Ateliers collectifs autour de la consommation et du lien social.

...

Action du CCAS dans le cadre du protocole

- **Information et orientation du public vers les instances compétentes.**
- **Réception systématique et rapide du public concerné par un travailleur social (proposition de domiciliation au CCAS, ouverture de droits, recherche de logement ou hébergement).**
- **Accompagnement du public lorsqu'il est domicilié en lien avec les autres partenaires.**
- **Processus de formation des personnels de la Direction de l'Insertion et de la Solidarité (travailleurs sociaux et agents d'accueil) qui sera étalé sur plusieurs années.**